

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°21/2025

des délibérations du conseil municipal

Séance du 22 août 2025

Date de la convocation : 19 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 août, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Jean-Baptiste SALVADORI

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

**Objet : Emploi du local d'accueil et de sécurité.**

Le Maire rappelle aux conseillers que le local d'accueil et de sécurité construit par l'ancienne communauté de communes de la vallée du Prunelli est devenu propriété de la commune lors de la dissolution de cette dernière.

Afin de déterminer la destination de cet ouvrage, une étude a été réalisée par le cabinet Voltère.

Cette étude fait ressortir que ce bâtiment, compte tenu de sa localisation et de sa configuration nécessite un investissement de 520 000 euros pour changer sa destination première qui était de servir de local pour un club d'avions.

Compte tenu de cet investissement important aussi bien pour la commune que pour la communauté de communes Celavu Prunelli, il apparait que la première destination semble la plus opportune pour utiliser ce local.

**Objet : Emploi du local d'accueil et de sécurité.**

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à la majorité :

Avis favorable : 6 (Dominique VINCENTI, Joseph LEONZI, Jean Baptiste SALVADORI, Joseph CASANOVA, Mme Dominique MARTINI, Erick CASALTA)

Avis défavorable : 2 (Mme Mattea CASALTA et Mme Annonciade CASALTA)

de louer ce local à la ligue corse d'avirons.

Les conseillers municipaux autorisent le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, y compris faire évaluer la valeur locative de ce bien pour en déterminer le montant du loyer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



*D. Vincenti*  
D. VINCENTI